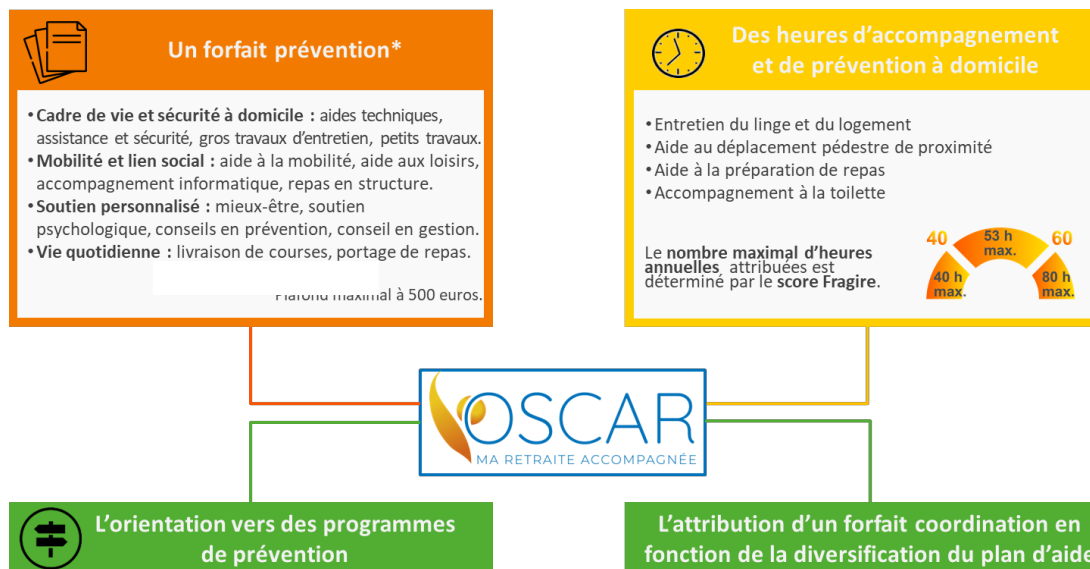


Offre de services 2022

Dispositif cible d'aide personnalisée OSCAR

Régime Général & Fonction Publique d'Etat



Deux grands principes

- Recours systématique à un prestataire de service conventionné avec la Carsat pour la mise en œuvre des prestations préconisées
- Si une seule prestation est préconisée dans le cadre du forfait prévention, il est possible d'allouer jusqu'à 500 € dans la limite de l'évaluation des besoins de la personne.

Synthèse des prestations « accompagnement et prévention à domicile »

ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE		
<i>Accompagnement et prévention à domicile</i>		
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Réalise et aide à l'accomplissement d'activités domestiques.</p> <p>⇒ Entretien du logement</p> <p>Entretien des sols, des sanitaires et toilettes, des équipements ménagers, dépoussiérage des meubles, réfection de la literie</p> <p>⇒ Entretien du linge</p> <p>Tri des textiles et chargement en machine, repassage et pliage, entretien du linge très sale, entretien du linge en laverie, petits travaux de couture</p>	<p>Semaine (hors week-end) : 24.50 €</p> <p>Dimanche et jours fériés : 27.50 €</p>	<p>Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement</p>
AIDE AU DEPLACEMENT PEDESTRE DE PROXIMITE		
<i>Accompagnement et prévention à domicile</i>		
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Petits déplacements de proximité.</p> <p>Accompagnement au bras, à pied à l'aide d'aide technique ou avec un fauteuil roulant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites de voisinage, de proche • Accompagnement pour la réalisation d'activités • Accompagnement shopping dans le quartier de résidence : boulangerie, pharmacie, • Accompagnement médecins, coiffeur... • Accompagnement promenade animal de compagnie 	<p>Semaine (hors week-end) : 24.50 €</p> <p>Dimanche et jours fériés : 27.50 €</p>	<p>Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement</p>

AIDE A LA PREPARATION DES REPAS			<i>Accompagnement et prévention à domicile</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
⇒ Préparation des repas Courses de proximité, préparation des repas, réchauffage des plats, vaisselle ⇒ Prévion des menus en lien avec le retraité ⇒ Aide aux courses : Aide à la constitution de la liste de courses, achat des courses et rangement des courses avec la personne aidée ⇒ Contrôle réfrigérateur / tri des denrées / consommation avec la personne ⇒ Alerter en cas de situation nécessitant des conseils en nutrition ⇒ Préparation des repas : Participation au nettoyage et épluchage des légumes, Apport de conseils nutritionnels ⇒ Laver de la vaisselle, essuyer ranger ainsi que le matériel de cuisine	Semaine (hors week-end) : 24.50 € Dimanche et jours fériés : 27.50 €	Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement	
ACCOMPAGNEMENT A LA TOILETTE			<i>Accompagnement et prévention à domicile</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
Aide à la toilette ponctuelle non réalisable par les SSIAD ⇒ Aide à l'habillage / déshabillage ⇒ Aide à l'hygiène corporelle (dos, pieds) ⇒ Coiffage ⇒ Surveillance pendant le bain ou la douche	Semaine (hors week-end) : 24.50 € Dimanche et jours fériés : 27.50 €	Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement	

Synthèse des prestations « forfaits prévention »

Prise en charge à 100 % par l'Assurance retraite dans la limite d'un plafond maximal fixé à **500 €** par an et par bénéficiaire

Si le cumul des prestations dépasse 500 €, l'évaluateur peut diminuer les montants forfaitaires

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques
Assistance et sécurité
Gros travaux d'entretien
Petits travaux

AIDES TECHNIQUES	<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>
-------------------------	--

Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
------------	------------------	--------------------------

<p>Aides techniques permettant de préserver l'autonomie, mobilisables selon les conditions de la circulaire « habitat et cadre de vie »</p>	<p>3 forfaits non cumulables sans transmission de justificatif à la Carsat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forfait petites aides techniques à 50 € (barre d'appui, ventilateur, réhausseur de toilettes, ...etc.), quel que soit le nombre de petites aides techniques • Forfait aides techniques plus conséquentes à 100 € (Main courante, aides technologiques) • Forfait aides techniques à 150 € pour l'achat d'un climatiseur ou rampes d'accès 	<p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>
---	--	--

ASSISTANCE ET SECURITE	<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>
-------------------------------	--

Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
Abonnement de téléassistance	Tiers payant obligatoire 20 € par mois	Prestataire conventionné

GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN		
<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>		
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Tous travaux de gros nettoyage, désinfection, assainissement, de salubrité tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur répondant aux critères d'hygiène de sécurité.</p> <p>⇒ Dans un but d'hygiène, de salubrité et dans des conditions de sécurité pour l'intervenant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lessivage des plafonds, des murs, des sols, ... • Désinfection des pièces : sanitaires (WC, Salle de Bain), Cuisine, placard de rangement (alimentation...) • Gros rangements 	<p>Plafond fixé à 500 € par an et par bénéficiaire</p> <p style="text-align: center;">Indiquer obligatoirement la nature des travaux</p>	<p>Retraité sur présentation de factures à la Carsat</p>
PETITS TRAVAUX		
<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>		
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Tâches élémentaires et occasionnelles</p> <p>⇒ Petit bricolage ponctuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petit entretien de plomberie (changement d'un joint de robinet...), ou d'électricité (remplacement d'une ampoule...) ou d'entretien divers et de réparation (pose d'une tringle, d'un miroir, tableau...) • Déplacement et montage de meubles... <p>⇒ Nettoyage des vitres et encadrements, et grandes surfaces (intérieures et extérieures),</p>	<p>Forfait annuel sans transmission de justificatif à la Carsat</p> <p style="text-align: center;">200 €</p>	<p>Retraité</p> <p style="text-align: center;"><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

Mobilité et lien social

Aide à la mobilité

Orientation Programme « Sénior en vacances »

Animations dans le cadre de la lutte contre l'isolement social

AIDE A LA MOBILITE		<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>transport accompagné</p> <p>Pour les 75 ans et + : orientation vers le dispositif SORTIR +</p> <p>Pour les moins de 75 ans : Déplacements accompagnés réalisés par une structure de service à la personne conventionnée disposant d'un service dédié et enregistré en tant que tel, distinct de l'aide ménagère.</p> <p>Ce service peut être collectif ou individuel et ne doit pas se substituer aux transports sanitaires légers.</p> <p>⇒ Prendre le retraité en charge à son domicile avec éventuelle assistance pour descendre ou monter les escaliers, pour la fermeture des issues du logement.</p> <p>⇒ Accompagner la personne jusqu'à sa destination.</p> <p>⇒ Raccompagner la personne à son domicile</p>	<p>Pas de financement Carsat</p> <p>500 € par an en tiers payant exclusivement</p> <p>Si pas de prestataire conventionné : Forfait 200 €</p>	<p>Prestataire conventionné (tiers payant obligatoire)</p> <p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

ORIENTATION PROGRAMME « SENIOR EN VACANCES »			<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
<p>Offre en partenariat avec l'ANCV</p> <p>Proposition de séjours en groupe destinés à toute personne de 60 ans ou + ayant des revenus modestes afin de rompre l'isolement et de créer du lien social</p> <p>https://seniorsenvacances.ancv.com/</p>	Offre en partenariat avec l'ANCV	/	

ANIMATIONS DE PROXIMITE			<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
<p>Orientation vers les centres sociaux dans le cadre de la lutte contre l'isolement social</p> <p>Fédération Départementale des Centres Sociaux</p>	Offre en partenariat avec les centres sociaux	/	

Soutien personnalisé

Soutien psychologique

Conseil en prévention à domicile

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE		<i>Forfaits prévention -Soutien personnalisé</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>La prestation « soutien psychologique » peut être dispensée par un psychologue privé, ou dans le cadre d'un service spécialisé</p> <p>⇒ Contribuer à un mieux être</p> <p>⇒ Intervenir en cas de crise (d'angoisse, suicidaire par exemple)</p>	<p>Forfait annuel 250 € sans transmission de justificatif à la Carsat</p>	<p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Prestation d'animation personnalisée au domicile des personnes âgées et qui participe à la prévention de la perte d'autonomie et au répit des aidants. (Nutrition, Activité pour stimuler la mémoire, l'équilibre...).</p> <p>Modalités : Plusieurs séances d'une heure selon un projet individuel</p> <p>⇒ Mise en œuvre d'un programme d'animations individualisé au domicile et adapté aux besoins et aux progrès de la personne âgée ainsi qu'à sa capacité de concentration et à sa fatigabilité</p> <p>⇒ Contacts individuels (en présentiel ou par téléphone) ou ateliers de groupe</p>	<p><u>Conseil en nutrition</u> : 168 € Coût forfaitaire annuel de 4 séances à 42 €</p> <p><u>Bilan en prévention</u> avec une auto-évaluation en ligne accessible sur le site internet de la Carsat (www.carsat-ra.fr/les service+/retraités/réaliser mon bilan en prévention) > Pas de participation financière du retraité</p> <p><u>Programme de prévention à domicile :</u> 12 séances individualisées d'activité physique adaptée pour maintenir sa forme physique et encourager la poursuite d'une activité physique régulière. Les orientations vers le programme sont effectuées lors des évaluations à domicile dans le cadre des OSCAR ou suite à la mise en place de l'ARDH >Pas de participation financière du retraité</p> <p><u>Consultation ergothérapeute :</u> Uniquement pour les retraités relevant des caisses AGIRC-ARRCO et âgés de 75 ans et + (<i>sans valorisation financière dans le plan d'aide</i>)</p>	<p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

OFFRE COLLECTIVE EN PREVENTION		Forfaits prévention -Soutien personnalisé
Définition	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
<p>Information et sensibilisation des retraités à la prévention pour Bien Vieillir (Nutrition, Activité pour stimuler la mémoire, l'équilibre...).</p> <p>Ces actions participent à la prévention de la perte d'autonomie et au répit des aidants.</p> <p>Modalités :</p> <p>Plusieurs séances d'une à deux heures selon la thématique abordée</p>	<p>⇒ Mise en œuvre d'actions collectives de prévention pour Bien-Vieillir sur le territoire rhônalpin</p>	<p>Actions collectives de prévention</p> <p>Les actions de prévention sont proposées en présentiel sur l'ensemble du territoire rhônalpin et à distance par téléphone ou en ligne.</p> <p>Consultable sur le site internet de la Carsat (www.carsat-ra.fr/les service+/retraités/m'inscrire à un atelier ou une conférence)</p> <p>> Pas de participation financière du retraité</p>

Vie quotidienne

- Livraison de courses à domicile
- Portage de repas
- Orientation Aide à Domicile Momentanée
- Aide à l'Hébergement Temporaire Accueil de jour et Accueil de nuit
- Garde de nuit Itinérante

LIVRAISON DE COURSES A DOMICILE		Forfaits prévention -Vie quotidienne
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Il peut s'agir de livraison de courses alimentaires, de médicaments, de livres, de journaux....</p> <p>⇒ Apporter la marchandise,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achetée, • Commandée, <p>Jusqu'au domicile de la personne (cuisine, ...).</p>	<p>Forfait annuel réglé sans transmission de justificatif à la Carsat :</p> <p style="text-align: center;">100 €</p>	<p style="text-align: center;">Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

PORTAGE DE REPAS			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
<p>Le service de portage de repas assure la préparation et la livraison de repas froid (à réchauffer) ou chaud au domicile du retraité.</p> <p>La distribution des plateaux repas froids doit avoir lieu par véhicule frigorifique.</p> <p>Modalités :</p> <p>Coût du port uniquement</p> <p>Le prestataire de services doit préciser s'il sous traite et auprès de qui.</p>	<p style="text-align: center;">Si prestataire conventionné :</p> <p style="text-align: center;">Coût de 2 € par repas livré plafonné à 500 € par an</p> <p style="text-align: center;">Si pas de prestataire conventionné : Forfait 200 €</p> <p style="text-align: center;">La Caisse ne participe pas au financement des repas pris en structure</p>	<p style="text-align: center;">Prestataire conventionné en tiers payant</p> <p style="text-align: center;">Retraité</p> <p style="text-align: center;"><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>	

ORIENTATION AIDE A DOMICILE MOMENTANEE			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
Pour les bénéficiaires de 75 ans et +	Offre AGIRC - ARRCO		

AIDE A L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE / Accueil de jour et Accueil de nuit			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
Aide à l'hébergement temporaire : Accueil de jour et accueil de nuit	<p style="text-align: center;">Plafond fixé à 500 € par an et par bénéficiaire</p> <p style="text-align: center;">Indiquer obligatoirement coordonnées de la structure</p>	Retraité sur facture adressée à la Carsat	

GARDE DE NUIT ITINERANTE		<i>Forfaits prévention - Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
Garde de nuit itinérante	<p>Si intervenant conventionné : Tiers payant</p> <p>Si prestataire non conventionné : règlement sur factures</p> <p>Plafond fixé à 500 € par an et par bénéficiaire</p>	<p>Prestataire conventionné</p> <p>Retraité</p>

HABITAT ET CADRE DE VIE

Pour adapter votre domicile à vos besoins

En complément d'un OSCAR, des aides destinées à adapter l'habitat et/ou le cadre de vie de la personne peuvent être attribuées sous conditions.

Type d'aide	2022	Mode de paiement / Contacts / Observations
<p>Aide à l'Habitat et Cadre de Vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chauffage, • Changement ou rénovation de sanitaires, • Revêtements de sols si risque de chutes • Pose de menuiseries nouvelles ou en remplacement dans le cadre d'une amélioration ou d'une isolation thermique ou acoustique, • Installation ou remplacement d'un système de refroidissement ou de climatisation permettant d'améliorer le confort des logements très exposés à la chaleur • Isolation thermique des combles, des sols et des parois. • Pose ou rénovation de volets roulants 	<p>Prestation Spécifique hors OSCAR</p>	<p>Participation selon les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 500 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 925 euros pour une personne seule et 1 601 euros pour un ménage, - 3 000 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 179 euros pour une personne seule et 1 880 euros pour un ménage, - 2 500 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 471 euros pour une personne seule et 2 206 euros pour un ménage <p>Dépôt d'une demande auprès de la CARSAT</p> <p> Paiement sur facture</p> <p>Par principe, ne pas démarrer les travaux avant l'accord de la Carsat (dérogation possible).</p>
<p>Secours Energie</p>	<p>Prestation Spécifique hors OSCAR</p>	<p>203 € selon les critères d'éligibilité pour les retraités dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté 2021 (1041 € personne seule et 1562€ pour un couple) sur présentation de justificatifs de factures</p>
<p>Aides complémentaires</p>	<p>/</p>	<p style="text-align: center;">Orientation vers l'ANAH ou vers Action Logement</p>